

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 01 Mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 01 Mars 2019 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal d'Yvias, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Jean-François GUILLOU, Maire.

Étaient présents : GUILLOU Jean-François, Daniel LE MEUR, Chantal KERENEUR, Claudie DUCHENE, Emeric LE BERRE, Gérald OUTIN, Karine LE GRAET Yveline MENGUY, Serge L'HEVEDER, David CORBEL, LE CALVEZ Loïc.

Absents excusés : Catherine DUFLOT procuration à Karine LE GRAET
Yvon LE MEUR procuration à Emeric LE BERRE

Absent : Magali LE COZLEER, Sylvain OLLIVIER HENRY

Secrétaire de séance : David CORBEL

ADOPTION DU RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Conformément à l'article L-2224-5 du CGCT, Le Président de la Communauté d'agglomération présente au conseil communautaire et aux conseils municipaux, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (document en annexe).

Ce rapport retrace les aspects techniques et financiers du service public d'eau potable pour l'année 2017.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Ce rapport doit être présenté au sein du conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Tarifs 2018 : 304.11 euros TTC pour 120 m³ soit 2.53 euros TTC/m³, augmentation de 2.54% par rapport à 2017.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal

ADOPTION DU RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Conformément à l'article L-2224-5 du CGCT, Le Président de la Communauté d'agglomération présente au conseil communautaire et aux conseils municipaux, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif (document en annexe).

Ce rapport retrace les aspects techniques et financiers du service public d'assainissement collectif pour l'année 2017.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Ce rapport doit être présenté au sein du conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Tarifs 2018 pour Yvias :

- 319.74 euros TTC pour 120 m³, soit 2.66 euros TTC/m³
- Augmentation de 5.78% par rapport à 2017

Accord unanime des membres du Conseil Municipal

ADOPTION DU RAPPORT 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION

Conformément à l'article L-2224-5 du CGCT, Le Président de la Communauté d'agglomération présente au conseil communautaire et aux conseils municipaux, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (document en annexe).

Ce rapport retrace les aspects techniques et financiers du service public d'assainissement non collectif pour l'année 2017.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Ce rapport doit être présenté au sein du conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal

MODIFICATION DES STATUTS DU SIRESCOL

Vu l'article L5212-7-7 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du comité Syndical du SIRESCOL an date du 09 Janvier 2019,

Le Maire informe l'assemblée que depuis sa création en 2005, le syndicat intercommunal de restauration collective est passé de 3 à 7 membres intégrant successivement les Communes d'Yvias, Kerfot, Quemper-Guézennec et Pontrioux et que chacun de ces membres est représenté par 2 élus titulaires.

Etant donné les sollicitations importantes des maires et autres élus, il est parfois difficile d'atteindre le quorum lors des réunions du comité syndical.

Aussi le comité syndical a délibéré le 09 Janvier 2019 sur proposition du Président sur une modification de la représentation des communes. Celles-ci ne seraient plus représentées que par un élu titulaire et un élu suppléant. Les collectivités dont le nombre de repas moyen commandés par jour scolaire dépasserait les 300 bénéficieront d'un élu supplémentaire titulaire et un élu supplémentaire suppléant.

Les communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical pour se prononcer sur cette modification. La majorité qualifiée est requise pour l'approbation de cette modification (50% des communes représentant les 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 50% de la population).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la modification des statuts telle que votée en comité syndical du SIRESCOL qui consiste à limiter le nombre d'élus à un titulaire et un suppléant par commune membre et à permettre un élu titulaire supplémentaire et un élu suppléant supplémentaire pour toute commune dont le nombre de repas moyen commandés par jour scolaire dépasserait les 300.
- Désigne M. Serge L'HEVEDER élu titulaire et M. David CORBEL élu suppléant afin de représenter la Commune

Accord unanime des membres du Conseil Municipal

DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le foyer socio-éducatif du collège Chambart de Lawe a sollicité la commune pour obtenir une subvention pour 4 enfants habitant sur la commune et participant à un voyage en Angleterre et pour 9 enfants habitant sur la commune et participant à un voyage en Espagne organisé par le collège. Une subvention de 20€ par enfant est accordée.

Accord unanime des membres présents

PARTICIPATION FETE FORAINE DU PARDON DU CALVAIRE

Le Pardon du Calvaire aura lieu le week-end du 6-7 Avril 2019, la Fête foraine sera installée sur la Place du Bourg.

Sera présent :

Le petit manège de M. LE PRINCE

Les autres intervenants n'ont pas encore confirmé leur présence.

Le même budget, que l'année dernière, est reconduit soit 710 euros.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

EXTENSION DU CIMETIERE

M. CHARLES des services de l'ADAC 22 a transmis un programme de travaux avec un plan du projet d'extension du cimetière et une estimation financière pour validation (programme ci-joint).

Estimation financière

Travaux aménagement	70 000,00 € HT
Maîtrise d'œuvre	15 000,00 € HT
Plan topographique	1 000,00 € HT
TOTAL	86 000,00 € HT

Après validation du programme, l'appel d'offre sera lancé pour retenir la maîtrise d'œuvre pour ce projet.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE

DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE

MARCHE PUBLIC :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation, en tant qu'ordonnateur, de signer les marchés à procédure adaptée, c'est-à-dire les dépenses sur factures inférieures au seuil de passation des marchés formalisés.

Il rappelle que tout achat, quel qu'en soit le montant, constitue un marché, et que **l'attribution d'un marché est de la seule compétence du Conseil Municipal, qui peut donner délégation au Maire.** En l'absence de cette délégation, une délibération antérieure à la date d'achat devra être jointe à chaque mandat (article L2122-22 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne délégation de compétence à Monsieur le Maire en ce qui concerne les marchés publics.

AUTRES DOMAINES :

Selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner un certain nombre de délégations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne délégation de compétence à Monsieur le Maire pour les domaines cités ci-dessous :

- La signature des contrats d'emprunts,
- La signature des contrats d'assurances,
- La création des régies de recettes et d'avances,
- Prononcer la délivrance et la reprise des Concessions du cimetière,
- L'acceptation des dons et legs,
- L'aliénation de gré à gré de bien immobiliers jusqu'à 4 600 €,
- La négociation et acceptation des honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- Les offres d'expropriations,
- Les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- Le règlement des conséquences dommageables des accidents des véhicules municipaux,
- Les virements de crédits depuis les chapitres de dépenses imprévues (comptes 020 et 022).

Et ce pour la durée du mandat.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

POINT TRAVAUX

David CORBEL fait un point sur les travaux en cours et à prévoir :

L'entreprise LUCAS n'a pas été retenue pour les travaux de re jointement du mur du cimetière. Au vu du travail à effectuer pour pouvoir chiffrer cette prestation, un dédommagement de 50 € était prévue au cahier des charges pour l'entreprise non retenue.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

Il est proposé d'installer une clôture au niveau du terrain de foot. David CORBEL va contacter 3 entreprises pour obtenir des devis.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

Loïc LE CALVEZ fait un point sur les travaux de voirie :

Le programme de voirie 2018 avait été reporté il s'agissait des secteurs suivants :

- Le Clandry : 12 513,50 € HT
- Le Rest : 10 350,00 € HT
- Kervoquin : 9 439,50 € HT
- Kergor : 16 868,75 € HT

M. CHARLES de l'ADAC 22 est venu le Jeudi 28 Février pour chiffrer le programme 2019. Il devrait transmettre prochainement le programme de voirie global 2018-2019. Un appel d'offre sera lancé courant mars pour les travaux de voirie.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

Lors du Conseil municipal en date du 25 Novembre 2016, le devis de l'entreprise SPM avait été retenu pour les panneaux de signalisation des lieux-dits de la Commune.

Il s'agit de lancer la troisième et dernière tranche des travaux, soit une plaque de rue « Rue du Fournil », la signalisation des lieux-dits des secteurs de « Toulnez », « Porzou Keraoul », « Kervouriou Ar Hant », « L'Argoat », « Kermorvan », « Pen Hoat », « Traou Ar Hoat », « Ar Wern », « Ar Kermorvan », « Le Veuzit », « Traou Min Guen », Run Hoz », « Pors Bras », « Porzou Keraoul », « Stang Ar Bellec », « Boloré », « Keraudry », « Bellevue », « Croas Mab Hello », « Kergors », « Le Rest », « Min Guen » pour un montant total de 3 791,51 € TTC.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

Loïc LE CALVEZ propose de prévoir un budget de 2 000,00 € pour acheter des illuminations de Noël, il va demander des devis.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

- Une réunion de la Commission Communication sera à prévoir prochainement afin de valider le site internet avant sa mise en ligne.
- Il est proposé de donner une prime à M. LABBE agent des services techniques pour souligner son travail au quotidien pour la Commune.
- Il est proposé de se renseigner sur le coût de l'installation d'un radar automatique sur la Commune.

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents.